



Surendettement et futur mariage

Par **So63**, le **30/06/2020** à **16:52**

Bonjour je vais bientôt me marier et je suis en surendettement à mon nom concernant une maison qui est en vente j'ai donc un moratoire de 2 ans le temps que la maison se vende. Je voudrais savoir si les dettes qui sont à mon nom et que j'ai eu avant le mariage vont se reprendre à mon futur mari ou non et quand est-il d'après le moratoire va finir est-ce que mon futur mari va être impacté. Dans cette situation est-il nécessaire de faire un contrat de mariage ou non ? Je vous remercie